Polémique autour du projet de loi sur l’ouverture de capital des cliniques

Compte Test - 2014-01-07 18:34:00 - Vu sur pharmacie.ma

L'ouverture du capital des cliniques privées aux sociétés commerciales et aux personnes morales de droit privé, n'est pas vue d'un bon ½il par les professionnels. Et pourtant, «cette nouvelle réglementation aura un impact positif sur la situation matérielle des médecins», a estimé Mohamed Bennani Naciri, président du Syndicat national des médecins du secteur libéral (SNMSL). Pour lui, la création des cliniques par des sociétés commerciales permettra aux professionnels d'être mieux payés et de bénéficier du droit à l'assurance maladie et à la retraite. Ce qui n'est pas le cas actuellement pour les professions libérales.

Mais au-delà de ces intérêts corporatistes, le président du Syndicat national des médecins du secteur privé met en garde contre les répercussions néfastes de cette nouvelle réglementation. «Nous avons tiré la sonnette d'alarme concernant les effets catastrophiques que pourrait avoir cette orientation sur l'offre de soin au profit des citoyens», a-t-il noté. Surtout que cette pratique «a déjà échoué dans d'autres pays, notamment en Europe et dans la région Mena».

Mohamed Bennani Naciri a mis l'accent sur l'influence de l'aspect commercial sur la dimension sociale du secteur de la santé. Car, «l'investisseur a pour seul objectif la réalisation du profit», a-t-il estimé.

Globalement, le président du SNMSL considère que c'est le citoyen qui sera le grand perdant après la mise en ½uvre de cette nouvelle réglementation. C'est pour cela qu'une pétition a été élaborée par 34 associations, dont le SNMSL mais également d'autres syndicats des avocats, des architectes, ainsi que des ONG comme l'AMDH. Ils veulent faire barrage à l'application de cette nouvelle réglementation.